

Revue de presse du Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC) - 23 avril 2008

Notre revue de presse publie des articles parus dans la presse d'ici et d'ailleurs. Les opinions émises dans ces textes ne reflètent pas nécessairement les positions du CNC ou de ses membres. Le choix des articles est basé sur quatre grandes thématiques : l'assurance-emploi, l'assurance-chômage, l'économie et le marché du travail. Pour terminer, la revue de presse du CNC n'a qu'un seul but, soit celui de vous informer.

Bonne lecture !

**Yvan Boulay
Revue de presse-CNC**

CNC, 23 avril 2008 - «Un projet de loi qui change peu de choses» *

Un faux débat est entretenu à propos de la création de l'Office de financement de l'assurance-emploi

Il n'y a pas lieu d'entretenir un faux débat autour de la création de l'Office de financement de l'assurance-emploi. En effet, certains associent la création de cette société d'État à l'impossibilité, dorénavant, d'améliorer le régime d'assurance-emploi, prétextant que le gouvernement complète le mouvement de désengagement de l'État face aux chômeurs et que tout sera définitivement verrouillé. À l'autre bout de ce défaitisme, et perchés sur la même corde, les conservateurs sont tentés de nous faire croire que tout est réglé, mission accomplie.

Nous nous portons en faux contre ces oiseaux du malheur.

L'an passé, le gouvernement minoritaire de Stephen Harper a refusé de se joindre à la majorité parlementaire qui soutenait un projet de loi (C-269) proposant des améliorations importantes au régime d'assurance-emploi. Ce gouvernement a plutôt décidé de faire tomber ce projet de loi, en 3e lecture, en refusant d'accorder la recommandation royale. Il opposait ainsi une fin de non-recevoir catégorique à toute forme de bonification, usant d'astuces et parfois de mépris pour arriver à ses fins.

Lors du dernier budget, avec l'idée de détourner l'attention, il annonçait la mise sur pied prochaine d'une nouvelle société d'État, l'Office de financement de l'assurance-emploi, qui sera responsable, comme son nom l'indique, de la gestion du compte de l'assurance-emploi.

Le plan budgétaire, au chapitre 3, nous informe que cette société devra :

- gérer un compte bancaire distinct, ce qui devrait mettre fin au détournement des cotisations ;
- fixer le taux de cotisation de façon à équilibrer les revenus (cotisations) et les dépenses (prestations et administration), en établissant d'emblée que la nouvelle Société ne pourra faire varier (à la hausse ou à la baisse) le taux de cotisation que de 15 cents par année, ce qui est déjà le cas actuellement ; et
- maintenir une réserve de 2 milliards de dollars pour faire face aux différentes situations.

Cette société d'État ne disposera d'aucun pouvoir et n'aura aucune capacité d'intervention pour modifier la loi et les règlements de l'assurance-emploi, ceci demeurant la prérogative du Parlement canadien.

Nous pouvons certainement nous réjouir du fait que la création d'un compte distinct empêchera dorénavant le détournement des cotisations versées au régime. Nous pouvons même constater que cette proposition gouvernementale répond probablement aux nombreuses campagnes de pression dénonçant le « vol de la caisse ».

Par contre, force est de constater que la mise sur pied de cette société d'État ne règle rien aux véritables problèmes que nous avons soulevés : 54 milliards de dollars versés en cotisations à la caisse ont été détournés pendant que le régime d'assurance-emploi était comprimé de telle façon qu'il ne protège plus aujourd'hui que 45% des travailleurs, tous y ayant pourtant cotisé. Ces compressions ont réduit son accessibilité, diminué le nombre de semaines indemnisées en prestations, compliqué le calcul à la baisse du taux de prestations (période de base et dénominateur), etc. Les femmes et les jeunes en sont les premiers affectés.

C'est précisément l'injustice et l'iniquité de ces mesures que nous combattons depuis plus d'une dizaine d'années, et ces problèmes demeurent entiers. C'est cela qui est au cœur de notre action (par exemple avec les campagnes des Sans-Chemise) et qui continue d'être l'essence même de nos gestes, de notre parole, et c'est cela qui explique pourquoi, de façon imperturbable et sans relâche, nous organisons campagne après campagne, tablant sur l'élargissement de nos alliances et la recherche d'une solution politique.

La Marche des chômeurs d'octobre 2006 portait expressément cette volonté. En 2007, cela se traduisait par la mise sur pied d'une coalition qui dépassait, en force et en originalité, tout ce qui avait été vu jusqu'alors. En effet, nous réunissions autour d'une Plate-forme de changement soutenant le projet de loi C-269, des députés des trois (3) partis politiques de l'opposition (PLC, NPD, BLOC), quatre (4) centrales syndicales (CSN, FTQ, CSQ, CTC) ainsi que le mouvement des chômeurs organisé au CNC (Conseil national des chômeurs et chômeuses).

Ne nous laissons pas distraire

L'enjeu central, majeur, unique oserions-nous dire, demeure l'amélioration du régime d'assurance-emploi pour faire en sorte qu'en situation de chômage, c'est-à-dire entre deux emplois, un travailleur puisse recevoir un revenu de remplacement afin d'assurer sa sécurité économique, et en bout de ligne sa dignité, et celle des siens. Cela est d'autant plus vrai dans un monde globalisé où l'emploi créé est souvent de nature temporaire, pour ne pas dire précaire.

Office de financement de l'assurance-emploi ou pas, cela ne changera rien aux objectifs que nous nous sommes fixés et notre volonté de changement demeure aussi puissante.

La bonification du régime, telle que nous la souhaitons, sera toujours dépendante de la volonté du Parlement et du gouvernement au pouvoir. C'est pourquoi cette bataille demeure éminemment politique, comme l'est celle pour la récupération des 54 milliards de dollars qui ont été détournés.

Nous savons aussi que toute amélioration du régime devra s'accompagner d'une hausse minimale du taux de cotisation. Cela tombe dans le sens. Rappelons quand même qu'une hausse de 10 cents affecterait des recettes de 840 millions de dollars, ce qui faciliterait effectivement l'œuvre de reconstruction du régime.

En d'autres mots, avec ou sans Office de financement de l'assurance-emploi, les enjeux exposés demeurent entiers, nos combats justifiés et la résolution, possible. Ne nous laissons pas distraire.

Par Pierre Céré, porte-parole du Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)
René Roy, secrétaire général de la FTQ
Roger Valois, vice-président de la CSN
Daniel B. Lafrenière, vice-président de la CSQ

**Campeau, Georges, Le dernier budget et la création de l'Office de financement de l'assurance-emploi, p.3.*

Le Monde, 22 avril 2008 - Retraites : En France, la mise à contribution de l'assurance-chômage envisagée

L'argent de l'assurance-chômage finira-t-il par financer les déficits des caisses de retraite ? La "cagnotte" de l'Unedic, organisme qui gère l'assurance chômage suscite des convoitises et le gouvernement n'exclut pas de procéder à un mouvement de transfert financier, dont l'effet principal serait de ne pas aggraver les comptes sociaux. En préalable au coup d'envoi de la renégociation de l'assurance-chômage, prévu mardi 6 mai, cette question figure parmi les sujets prioritaires que doit aborder Christine Lagarde avec les dirigeants syndicaux et patronaux. La ministre de l'économie et de l'emploi débute sa série d'entretiens, mardi 22 avril, avec François Chérèque (CFDT), Jean-Claude Mailly (FO) et Laurence Parisot (Medef).

Après avoir accumulé jusqu'à 15 milliards d'euros de déficit, les caisses de l'Unedic sont redevenues excédentaires : de l'ordre de 3,5 milliards d'euros en 2007, avec une prévision de 5 milliards d'euros pour 2008. Ce redressement spectaculaire est la conséquence de la réduction du nombre de demandeurs d'emploi. "Un chômeur qui retrouve du travail, c'est non seulement une dépense d'indemnisation en moins, mais surtout une recette de cotisation supplémentaire", résume-t-on à l'Unedic. Moyennant quoi, la dégradation est aussi forte en période de crise que son redressement est remarquable lors du retour de la croissance.

Pour le gouvernement, la tentation est forte de prélever une partie de la manne retrouvée pour financer ses déficits sociaux, notamment ceux de la retraite. D'autant que, selon le bilan établi, lundi 21 avril, par la commission des comptes de la Sécurité sociale, ils ont atteint 4,6 milliards d'euros en 2007.

Le rééquilibrage des comptes pourrait se révéler plus complexe qu'il n'y paraît. En premier lieu, le dossier est géré par deux ministres différents dont il n'est pas sûr qu'ils poursuivent le même objectif. Mme Lagarde engage la discussion sur l'assurance-chômage une semaine avant que Xavier Bertrand, ministre du travail et des relations sociales ne lance le marathon de la réforme de 2003 sur les retraites. Et le gouvernement s'est fixé pour objectif de boucler ces deux dossiers sensibles avant la fin du premier semestre.

La situation financière de l'Unedic, dont la dette à l'égard des établissements financiers s'élève à 9,9 milliards d'euros, est loin d'être assainie. Avant sa fusion avec l'ANPE dans un service unique de l'emploi, l'organisme paritaire doit ainsi rembourser, en septembre, un emprunt de 4 milliards d'euros. Les partenaires sociaux ont, sans attendre, commencé à manifester leurs exigences : rediscuter le montant des cotisations sur les salaires au taux élevé de 6,4 % ; redéfinir le taux et la durée d'indemnisation des demandeurs d'emploi qui, de l'affaire des recalculés à celle des intermittents du spectacle, a suscité de vifs remous. Les syndicats et associations relèvent aussi que seule la moitié des chômeurs bénéficient d'une allocation.

Le gouvernement envisage, lui, de conditionner le maintien de ces indemnités à l'acceptation "d'offres valables d'emploi". Et parallèlement, il souhaite établir des règles plus contraignantes d'emplois des seniors. Dans cet esprit, les partenaires sociaux suggèrent qu'une part des excédents de l'Unedic puisse être affectée à ces efforts d'accompagnement et de réinsertion, notamment par le biais d'un fonds de régulation. Le Medef reste, lui, arc-bouté à l'objectif de réduction des charges sociales pour les entreprises.

L'éventualité d'un prélèvement sur les excédents de l'Unedic pour combler le déficit des retraites reste inscrite dans la réforme de 2003 dont le bilan sera rediscuté à partir du 28 avril. Dans cet esprit, une baisse des cotisations chômage avec, en contrepartie, une hausse des cotisations de retraite devrait, pour les syndicats, permettre d'éviter l'allongement de la durée du travail avec le passage de 40 ans à 41 annuités de la durée de cotisations que le gouvernement a déjà jugé inéluctable.

Le MASSE, 18 avril 2008 - L'Office de financement de l'assurance-emploi : un pas dans la bonne direction?

Dans le cadre du dernier budget, le gouvernement fédéral a annoncé la création d'un Office de financement de l'assurance-emploi, mesure devant permettre que les cotisations prélevées ne correspondent qu'aux seules dépenses du régime. Cependant, contrairement aux revendications mises de l'avant notamment par des syndicats, le projet de loi ne contient aucune mesure visant l'amélioration de la protection du régime. En effet, il précise que l'Office ne pourra prendre aucune décision quant à la couverture du régime ni tenir compte du surplus cumulatif du Compte d'assurance-emploi qui s'élève maintenant à plus de 54 milliards de dollars. En fixant des règles rigides pour son financement indépendamment du surplus cumulatif le projet de loi aura pour effet de verrouiller la protection de l'assurance-emploi à son niveau actuel sinon de la diminuer. Plusieurs de ceux qui avaient critiqué le détournement du Compte et réclamé une bonification du régime ont qualifié cette annonce de pas dans la bonne direction? Est-ce vraiment le cas?

Qu'est-ce que la création de cet office apporte de neuf?

Le projet de loi prévoit la création d'un Office de financement de l'assurance-emploi qui sera dorénavant chargé de la fixation des cotisations, fonction qui relève actuellement de la Commission. Une réserve de 2 milliards de dollars est également créée pour contrer toute hausse de cotisations en période de ralentissement économique. L'Office devra donc gérer les sommes qui lui sont confiées, les investir et ce tout en maintenant le niveau de la réserve, montant dont on prévoit l'indexation. Cependant, le projet de loi interdit explicitement à l'Office d'intervenir pour modifier le niveau des prestations ou de mettre en oeuvre de nouveaux programmes, ces questions continuant de relever de la seule compétence du ministre.

En fait, le projet de loi change peu de choses quant au mécanisme de fixation des cotisations, l'Office ne disposant pas davantage de discrétion que la Commission n'en a actuellement, le taux devant être juste suffisant pour couvrir les dépenses prévues du régime sous réserve que toute variation annuelle ne doit excéder 0.15 %. Si la situation économique commandait une hausse de taux plus importante, le coût de l'excédent serait alors temporairement assumé par la réserve, qui à son tour serait renflouée par des hausses de cotisation les années suivantes. Cependant, le gouvernement conserve le droit en dernier ressort au nom de l'intérêt public, concept pour le moins ambigu compte tenu du désengagement de l'État de sa responsabilité à l'égard des chômeurs, de fixer le taux des cotisations comme celui des sommes versées au titre des prestations. Enfin, les coûts de fonctionnement de cette structure complexe (Conseil d'administration, Comités, etc), seront à la charge du Compte, donc des cotisants.

Un pas dans la bonne direction?

Rappelons que la revendication pour la création d'une « Caisse autonome » mise de l'avant notamment par le Bloc québécois, le NPD et plusieurs organisations syndicales visait à contrer pour le futur la malversation à laquelle s'est livré le gouvernement fédéral au cours des dernières années en utilisant les surplus du Compte d'assurance-emploi à d'autres fins que celles prévues par la loi et ce au détriment de la protection que le régime doit accorder à ses cotisants. Cependant, on prenait alors bien soin de préciser que cette création devait s'accompagner d'une amélioration de la couverture du régime financée notamment par la réinjection graduelle du surplus cumulatif dans la couverture du régime.

Or, le projet de loi prévoit de façon explicite que l'Office ne pourra procéder à aucune bonification ou amélioration du régime ni tenir compte du surplus cumulatif du Compte. Pourtant, dans une étude publiée en 2007, l'Institut canadien des actuaires recommandait que pour respecter le principe contributif de l'assurance, selon lequel toutes les cotisations de même que les excédents doivent être utilisées aux fins de l'assurance-emploi, ce surplus devait être réaffecté au programme. Le projet de loi poursuit l'opération amorcée en 2005, puisque suite aux modifications apportées alors à la loi, le surplus cumulatif n'apparaît plus dans les rapports de l'actuaire en chef de l'assurance-emploi. Comment ne pas voir que ces changements faisaient suite aux commentaires de la Cour supérieure dans la contestation initiée par la CSN sur cette question et selon lesquels la loi alors en vigueur ne permettait pas au gouvernement de faire disparaître ce surplus cumulatif en défrayant des dépenses autres que celles expressément prévues par la législation. Le gouvernement poursuit donc sa stratégie visant à faire disparaître ce surplus « gênant » de la comptabilité du Compte.

En substituant le volet cotisations à celui des prestations comme élément central du régime, le projet de loi confirme son caractère autofinancé, qui rappelons le, est depuis 1990 assumé entièrement par les travailleurs et les employeurs. Déjà privé de la

contribution de l'État qui servait principalement à assumer le coût de la prolongation des prestations dans les régions à taux de chômage élevé, le régime verra par ces règles de financement sa couverture figée à son niveau actuel, toute bonification devant se traduire par des hausses de cotisation. Pire, cette protection pourrait même régresser car selon cette logique, le coût de toute hausse du chômage devra être assumé par les cotisants. Il n'est donc pas surprenant qu'une telle annonce ait été bien reçue par les associations patronales, d'autant plus qu'elles auront voix au chapitre pour toute hausse de cotisation.

En fin de compte, c'est le détournement du Compte d'assurance-emploi qui est au centre du débat sur cette question. L'adoption d'une mesure qui comporte tant d'effets pervers est-elle si urgente compte tenu que la Cour suprême devra au cours des prochains mois préciser les obligations constitutionnelles du gouvernement en matière d'assurance-chômage, soit la nature des cotisations et les fins pour lesquelles elles doivent être utilisées?

Le gouvernement prétend vouloir mettre fin à l'utilisation des cotisations à d'autres fins pour l'avenir, mais à quel prix? Non seulement le projet de loi aura pour effet de verrouiller la protection de l'assurance-emploi à son niveau actuel, qui rappelons le, correspond au tiers de ce qu'elle était en 1990 mais il complète ainsi le mouvement de désengagement de l'État face aux chômeurs. Ce projet de loi est-il vraiment un pas dans la bonne direction?

Georges Campeau, professeur au Département des Sciences juridiques de l'UQAM

Hugo Desgagné, coordonnateur au Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi (MASSE).

Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC)

354, avenue des Pins Ouest

Montréal, Québec H2W 1S1

Téléphone : (514) 933-3764

Télécopieur : (514) 933-4074

Courriel : cnc@lecnc.com

Site : <http://www.lecnc.com>